

**Département de l'Yonne**  
Arrondissement d'Auxerre  
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL  
DU Conseil Municipal  
DU 10 SEPTEMBRE 2025**

*Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY ; Martine STEIN ; Messieurs ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

*Absents excusés : Monsieur Jérôme FAVIER ; Mesdames Catherine GUYARD (pouvoir à Monsieur Thierry DELHOMME) ; Marine PINON (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD)*

*Secrétaire de séance : Monsieur Florian BIZARD*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2025 ;
- Délibération portant Décision Modificative n° 1 ;
- Délibération portant fermeture et ouverture de postes ;
- Délibération portant participation aux frais de l'école primaire d'Étais-la-Sauvin ;
- Délibération portant reprises de concessions 2025 ;
- Délibération portant plan de coupe ONF 2026 ;
- Questions diverses.

*Ouverture de la séance à 19h30*

*Ajout d'un point à l'ordre du jour : Remplacement d'un garant pour les affouages.*

**Délibération portant remplacement d'un garant pour les affouages**

Monsieur Roland BONNY ayant démissionné, il convient de le remplacer au sein de l'équipe des garants pour les affouages du Bourg d'Andryes. Monsieur Pierre ROLLAND a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Pierre ROLLAND en tant que garant pour les affouages du Bourg d'Andryes.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2025**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération portant Décision Modificative n° 1**

En raison d'une demande du Service de Gestion Comptable (SGC) d'émettre des titres et mandats au compte 041, il convient de réalimenter ce compte.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

**Section d'investissement**

Chapitre, Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2131 2133	2238,00 € 1370,00 €			
2031 2033				2238,00 € 1370,00 €
<b>Total</b>	<b>3 608,00 €</b>			<b>3 608,00 €</b>

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du budget 2025 tel qu'indiqué ci-dessus.

**Délibération portant fermeture et ouverture de postes**

Suite aux départs d'agents (non renouvellement de contrat et départ à la retraite), et à l'augmentation en temps d'un poste d'un agent titulaire, il convient de remettre à jour le tableau des effectifs tels que :

- **Suppression d'un poste à 28/35e au 04/09/2025** suite à départ à la retraite de l'agent (en disponibilité) : emploi permanent du cadre d'emploi Attaché (catégorie A)
- **Suppression d'un poste à 15/35e au 04/09/2025** pour un emploi permanent du cadre d'emploi adjoint technique (catégorie C) de grade Technicien Principal de 2e classe
- **Suppression d'un poste à 35/35e au 04/09/2025** pour un emploi permanent du cadre d'emploi adjoint technique (catégorie C) de grade Technicien
- **Création d'un poste à 35/35e au 04/09/2025** pour un emploi permanent du cadre d'emploi adjoint technique (catégorie C) de grade Technicien Principal de 2e classe

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces ouvertures et fermetures de postes et procède à la mise à jour du tableau des effectifs selon les besoins réels de la commune.

**Délibération portant participation aux frais de l'école primaire d'Étais-la-Sauvin**

La participation financière de la commune de résidence d'un élève constitue une dépense obligatoire pour les enfants scolarisés dans une autre commune.

Les effectifs de rentrée scolaire sont pris en compte pour le calcul de la contribution de la commune de résidence pour l'année scolaire 2024-2025.

Frais		Nombre d'enfants d'Andryes	Totaux
Fonctionnement	120,00 €	29	3 480,00 €
Scolaires	65,00 €	29	1 885,00 €
		<b>Total</b>	<b>5 365,00 €</b>

Le Conseil Municipal accepte de payer le coût de la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire d'Étais-la-Sauvin, au prorata du nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.

## Délibération portant reprises de concessions 2025

Dans la continuité de la procédure de reprise de concessions (voir délibération n°2023-24), l'entreprise BILLON a fait une proposition pour la reprise de 5 concessions, pour un coût de 4 750,00 € HT soit 5 250,00 € TTC dans l'ancien cimetière.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BILLON et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la réalisation de cette reprise.

## Délibération portant plan de coupe ONF 2026

L'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2026 suivant :

- le martelage de la parcelle 32 (6.86 ha) en ouverture de cloisonnements d'exploitation à l'usage de la Maison Fort section Bourg,
- le martelage par anticipation de la parcelle 125 (11.72 ha) en ouverture de cloisonnements d'exploitation section Ferrières, pour les affouages de cet hiver,
- le martelage des parcelles 103 (3.12 ha), 111 (2.86 ha) et 112 (2.89 ha) en coupe irrégulière avec la vente du bois d'œuvre et la délivrance des houppiers et petites futaies, section Ferrières.
- le martelage des parcelles 219 (4.67ha) en Irrégulier Petit Bois et 232 (2.55 ha) en ouverture de cloisonnements d'exploitation. L'ONF préconise une vente des petits bois.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
**REFUSE** la vente des petits bois

**AUTORISE** à l'usage de la section Andryes Bourg, pour les affouages de cet hiver, les parcelles 219 et 232

La délivrance se fera sous la responsabilité des garants ci-dessous :

Section Bourg d'Andryes	Section Ferrières	Section Fontenailles
BUCHÉZ Frédéric DELHOMME Antoine ROLLAND Pierre	BILLARD Élie GAUTHIER Hugues GUIBERT Jean-Bernard	DESNOYERS Nicolas LAUNAY Sébastien LÉGER Jean-Marc

## Questions diverses

- Demande d'habitants de Ferrières pour l'installation d'un miroir à la sortie de la rue des Houches et d'une limitation de vitesse à 30 km/h
- Campagne de suppression des cabanes de cantonniers par le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal souhaite garder ces cabanes, faisant parties du petit patrimoine communal.
- Point sur l'avancement des travaux à la mairie
- Boîte à livres endommagée à la salle des fêtes par un agent (réparation en cours). Installation d'une nouvelle boîte à livres à Fontenailles.

*La séance est levée à 21h15.*

*Prochain conseil : mercredi 8 octobre 2025 à 19h00.*

Le secrétaire de séance  
Florian BIZARD

Le Maire  
Jean-Marc LÉGER

